

**Délibérations du
Comité Syndical**

EPIDROPT

EPIDROPT

Syndicat mixte ouvert

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage

24500 EYMET

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

Séance du 09 avril 2024

Délibération n° DE_2024_016

Date de la convocation : 25/03/2024

Membres

en exercice :

17

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à 9 h 30 à la salle de réunion de la Salle des fêtes de Monteton - - 47120 - MONTETON, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL), Christian BONNEAU (SMER E2M), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Jean DE MONTEIL (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Stéphane FARESIN, Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Laurent MERSIE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Bernard PATISSOU (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Jérôme BETAILLE (CD 24)

Présents non votants :

Représentés :

Excusés : Danielle DHELIAS (CD 47)

Absents : Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Christelle GUIONIE (CD 33), Marie-Lise MARSAT (CD 24), Daniel BARBE (CD 33), Laurent CAPELLE

Secrétaire de séance : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Objet : Contrat DSP : avenant au contrat

Par courrier daté du 28 novembre 2023, la CACG, délégataire pour l'exécution du contrat DSP, demande une révision de certaines conditions, considérant que l'inflation est supérieure à 20 %. Cette disposition est prévue dans le contrat et doit donner lieu à un avenant pour tenir compte de cette augmentation.

Une rencontre a eu lieu le 8 février 2024, afin d'échanger avec le délégataire notamment sur le projet d'avenant.

Par mail du 12 mars 2024, la commission DSP propose une augmentation du tarif de 9.8 % (cf. avenant au contrat ci-joint) pour 2024, afin que les irrigants puissent connaître le tarif avant la saison 2024.

Pour 2025 et les années suivantes, il est proposé un coefficient K modifié à 3 % et la création d'un indice de révision de la dotation du GER. Le bassin de décantation du lac de la Ganne restera à la charge d'Epidropt.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :

- De confirmer l'avis de la commission de Délégation de Service Public qui s'est tenue ce 9 mars 2024 à 9 h et qui a donné un avis favorable au projet présenté et annexé à la présente délibération,
- D'autoriser le président à signer l'avenant ci-joint.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 10 avril 2024
et publié ou notifié
le 10 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Le président,
Stéphane FARESIN